

Le cheval de l'évêque Folcuin de Thérouanne

(† 855)¹

Alain Dierkens

Dans le beau livre issu de sa thèse, Régine Le Jan s'est notamment intéressée à la puissante famille des Folcuin-Fulrad et lui a consacré un tableau généalogique². Cette parenté aristocratique remonte à un fils illégitime de Charles Martel, le comte Jérôme, qui eut au moins quatre fils. Deux d'entre eux ont poursuivi une carrière ecclésiastique : Folcuin († 855), évêque de Thérouanne³, et Fulrad († 826), abbé de Saint-Quentin et de Lobbes⁴. Le troisième, dont le nom n'a pas été conservé, est le père de Ramnéric († 823), abbé de Lobbes avant son oncle Fulrad. Du quatrième, Oduin, on connaît surtout l'arrière-petit-fils, Folcuin († 990), moine de l'abbaye de Sithiu/Saint-Bertin

1. Pour ce bref article amicalement dédié à Régine Le Jan, les impératifs éditoriaux m'ont forcé à réduire drastiquement les références et notes. J'ai bénéficié d'idées et de conseils de collègues et d'amis que je remercie très cordialement : Luc Bourgeois, Jean-Pierre Devroey, Alban Gautier, Klaus Krönert et Vincent Vandenberg.

2. R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle)*. *Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995 (*Histoire ancienne et médiévale*, 33), p. 208 et 260, ainsi que le tableau 71, p. 454, tableau repris dans EAD., « L'aristocratie lotharingienne. Structure interne et conscience politique », dans *Lotharingia : eine europäische Kernlandschaft um das Jahr 1000 – Lotharingie : une région au centre de l'Europe autour de l'an mil*, H.-W. HERRMANN et R. SCHNEIDER éd., Sarrebruck, 1995 (*Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung*, 26), p. 71-88, à la p. 88, tableau 11.

3. Sur Folcuin de Thérouanne, on peut recourir aux notices de dictionnaires classiques, comme *Catholicisme*, t. 4, Paris, 1956, col. 1407-1408 (A. DUMAS) ; *Bibliotheca sanctorum*, t. 5, Rome, 1964, col. 964 (P. BURCHI) ; *Dictionnaire d'histoire et de géographie Ecclésiastiques*, t. 17, Paris, 1971, col. 750-751 (É. BROUETTE). La meilleure synthèse se lira dans Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata. Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Âge*. Stuttgart, 2006 (*Beiträge zur Hagiographie*, 4), p. 175-181, 355 et *passim*. Tout récemment, sur le culte de Folcuin du X^e au XII^e siècle : S. VANDERPUTTEN et T. SNIJDERS, « Stability and Transformation in the Cult of an Early Medieval Saint: the Case of Bishop Folcuin of Thérouanne († 855) », *Studi Medievali*, 3^e s., 54 (2013), p. 131-151.

4. Sur Fulrad, voir la notice de Jacques PYCKE dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 19, Paris, 1981, col. 386-387.

avant de devenir abbé de Lobbes (965)⁵ ; on lui doit la rédaction, en 961-962, des *Gesta et traditiones abbatum Sithiensium* puis, par étapes à partir des environs de 968, des *Gesta abbatum Lobbiensium*⁶. C'est à l'initiative du père de ce Folcuin, également dénommé Folcuin, et de son oncle Regenwala que furent élevés, le 13 novembre 928, les restes de Folcuin de Théroouanne avec l'espoir de faire du saint évêque, aux côtés de Bertin et d'Omer, un des protecteurs majeurs de l'abbaye de Saint-Bertin⁷.

Cette famille pouvait donc se glorifier d'une ascendance carolingienne ; sa puissance et son patrimoine remontaient aux temps de l'État carolingien unitaire. Après le Traité de Verdun (843), elle a maintenu un ancrage solide dans le Nord de la *Francia occidentalis* en dépit du fait que l'essentiel de son pouvoir s'était développé en pays mosan, au cœur de la *Francia media*, puis de la Lotharingie. C'est dans ce contexte politique général qui voit aussi la montée en puissance du comté de Flandre que s'insèrent la tentative de lancer le culte de saint Folcuin dans l'évêché de Théroouanne (928) et la volonté de placer le jeune Folcuin († c. 940) comme oblat à Saint-Bertin, abbaye qui faisait l'objet des soins attentifs du comte de Flandre Arnoul I^{er} et d'un « réformateur » lotharingien, Gérard de Brogne⁸.

Pour aider au développement de la dévotion à saint Folcuin, Folcuin de Lobbes rédigea, dans les années 970, une *Vita Folquini episcopi Morinorum* (BHL 3079) qui complète et amplifie les chapitres qu'il avait déjà consacrés à son arrière-grand-oncle dans les *Gesta et traditiones abbatum Sithiensium*⁹.

5. Sur Folcuin de Lobbes, la bibliographie est très vaste. Voir, par exemple, A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII^e-XI^e siècles)*. Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge, Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14), p. 116-121 ; S. VANDERPUTTEN, « Literate Memory and Social Reassessment in Tenth-Century Monasticism », *Mediaevistik*, 17 (2004), p. 65-94 ; ID., « Folcuinus van Lobbes », dans *Nationaal Biographisch Woordenboek*, t. 17, Bruxelles, 2005, col. 265-271 ; L. MORELLE, « Diplomatic Culture and History Writing: Folcuin's Cartulary-Chronicle of Saint-Bertin », dans *Representing History, 900-1300*. Art, Music, History, R. A. MAXWELL éd., University Park, 2010, p. 53-65 et 221-224 ; A. DIERKENS, « Notger, Folcuin et Rathier. L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du x^e siècle », dans *Évêque et prince. Notger et la Basse-Lotharingie aux alentours de l'an Mil*, J.-L. KUPPER et A. WILKIN éd., Liège, 2013 (Histoire, 2), p. 271-294.

6. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, O. HOLDER-EGGER éd., MGH SS, 13, Hanovre, 1881, p. 607-635 ; FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, G. H. PERTZ éd., MGH SS, 4, Hanovre, 1841, p. 52-74.

7. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, op. cit., ch. 104, p. 627 ; FOLCUIN, *Vita sancti Folquini Morinorum episcopi*, O. HOLDER-EGGER éd., MGH SS, 15/1, Hanovre, 1887, p. 424-430, ici ch. 13, p. 430.

8. S. VANDERPUTTEN et B. MEIJNS, « Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du x^e siècle », *Revue du Nord*, 92 (2010), p. 271-295.

9. FOLCUIN, *Vita sancti Folquini*, op. cit.

Au moment où il écrit la *Vita Folquini*, Folcuin de Lobbes vit des moments difficiles ; il a dû céder l'abbatiate de Lobbes à son parrain, le vieux et célèbre Rathier de Vérone, avant de le récupérer, en 972, par la volonté du nouvel évêque de Liège, Notger, qui avait diligenté une enquête ecclésiastique sur la question¹⁰. Dans la *Vita Folquini*, l'hagiographe mêle les souvenirs familiaux et la tradition locale bertinienne à la mise en évidence de ses origines carolingiennes et de la puissance de sa parentèle ; son modèle principal, la *Vita* de Brunon de Cologne que vient alors d'achever le moine Ruotger (968-969), lui permet d'attribuer à Folcuin de Thérouanne un certain nombre des qualités de l'évêque d'Empire par excellence, Brunon († 965), frère de l'empereur Otton I^{er}, qui avait cumulé les dignités d'archevêque de Cologne et de duc de Lotharinge¹¹. À l'instar du culte qu'elle souhaitait promouvoir, la *Vita Folquini* n'a connu qu'un succès modéré (seulement deux manuscrits conservés, datés du dernier quart du x^e ou du tout début du xi^e siècle et dont l'un est quasiment contemporain de la rédaction¹²) mais elle offre, avec les *Gesta* de Saint-Bertin, une base solide pour établir une biographie du saint évêque¹³.

C'est, semble-t-il, en 817 que Folcuin fut nommé évêque de Thérouanne par la volonté de l'empereur Louis le Pieux. De son épiscopat, son biographe a surtout retenu son action énergique pour maintenir à Sithiu les reliques de saint Omer : cette insistance sur les liens entre évêque diocésain et monastère par le truchement de cultes privilégiés prend un sens tout particulier dans le contexte lobbain des années 960-980¹⁴. Par ailleurs, tant la *Vita* que les *Gesta* mettent en valeur l'action de terrain de Folcuin comme prédicateur et comme prélat soucieux de visiter lui-même le moindre lieu de culte de son diocèse¹⁵. C'est d'ailleurs au cours d'une tournée pastorale que Folcuin décédera le 14 décembre 855 ; conformément à ses vœux, il sera enterré dans l'église abbatiale

10. A. DIERKENS, « Notger, Folcuin et Rathier », *op. cit.*

11. Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, *op. cit.*, p. 180-181.

12. Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, *op. cit.*, p. 355 ; S. VANDERPUTTEN et T. SNIJDERS, « Stability and Transformation », *op. cit.*, p. 138-144 (analyse, datation et contextualisation des deux manuscrits).

13. Les sources complémentaires sont néanmoins nombreuses (actes diplomatiques, textes hagiographiques, participation à des synodes, correspondance, documents relatifs aux reliques, etc.) et permettraient la rédaction d'une bonne biographie de l'évêque.

14. A. DIERKENS, « Notger, Folcuin et Rathier », *op. cit.*

15. Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, *op. cit.*, p. 157 (judicieux rapprochement avec Thierry, évêque de Cambrai, † 863).

de Saint-Bertin, aux côtés de Bertin¹⁶. Peu avant son décès, le roi Charles le Chauve avait estimé que son grand âge ne lui permettait plus d'assumer valablement ses obligations et il avait déjà désigné son successeur (peut-être comme chorévêque), suscitant ainsi une indignation sur laquelle je reviendrai¹⁷.

L'évêque Folcuin de Thérouanne avait un cheval exceptionnel¹⁸. C'est du moins ce que raconte, à deux reprises, son arrière-petit-neveu. Tout d'abord dans les *Gesta et traditiones abbatum Sithiensium* ; ensuite, dans la *Vita Folquini*.

Folcuin, <i>Gesta abbatum Sithiensium</i> , ch. 62, p. 619	Folcuin, <i>Vita sancti Folquini Morinorum episcopi</i> , ch. 11, p. 429
Fertur autem eundem virum Dei equum quendam habuisse, qui, quotiens iter aliquoties carpere vellet, ad obsequium viri Dei genua flecteret, ut scilicet absque ullo labore tergo illius equitaturus, ascenderet. Hunc autem ferunt fratribus dandum, ante eius feretrum preisse, sed omnem deinceps hominem ferre recusasse, nec passus est post membra tanti pontificis voluptatibus deservire alicuius hominis.	Fertur quoque a senioribus eundem virum Dei equum quendam habuisse mirae scientiae. Profecturo namque secundum necessitas expetebat, genibus flexis, sancto oneri sponte terga subdebat. Huic autem tantae scientiae equum fratribus dandum, feretrum praeuntem ferunt lacrimasse, omnemque deinceps hominem ferre recusasse, nec passum esse post membra tanti pontificis voluptatibus deservire alicuius hominis.
Qui non longe post tempore mortuus, cum canibus cibis esset appositus, a nullis illorum est attactus. Et merito cadaver eius canes non poterant lacerare, super quem ymnidica cantica Christo decantata erant sepiissime.	Qui non longe post tempore mortuus, cum canibus cibis esset appositus, a nullo illorum est morsu attactus. Non enim decuit eius cadaver expositum canes corvosque reficiendo farcire meatusque illorum faucium preterire, super quem frequens Christi oratio mittebatur ab insidentis cordali devotione. Fas enim non est credere, sanctum virum fabulis delectatum esse.
Quod videntes cives, eum humano more sepelierunt, quem nec bestiae nec volucres tangere presumpserunt.	Quod videntes cives, humano eum more sepelierunt, quem, ut dixi, bruta feritas canum quadam, ut ita dicam, ammiratione venerata est.

16. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, op. cit., ch. 62, p. 618-619 ; trad. par Ch. MÉRIAUX, « Le Moyen Âge », dans *Histoire du diocèse de Lille et de son territoire, du Moyen Âge à nos jours*, F. VIENNE éd., Strasbourg, 2012, p. 14-79, à la p. 28. À rapprocher de FOLCUIN, *Vita sancti Folquini*, op. cit., ch. 9 et 10, p. 429. Cf. aussi Ch. MÉRIAUX, « Thérouanne et son diocèse jusqu'à la fin de l'époque carolingienne », *BEC*, 158 (2000), p. 377-406, aux p. 400-401.

17. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, op. cit., ch. 61, p. 618 ; FOLCUIN, *Vita sancti Folquini*, op. cit., ch. 8, p. 429.

18. Mention de l'épisode du cheval : Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, op. cit., p. 157 ; ID., « Le Moyen Âge », op. cit., p. 27.

On pourrait traduire la version de la Vita Folquini de la façon suivante¹⁹ :

Les anciens rapportent que cet homme de Dieu [= Folcuin de Théroouanne] avait possédé un cheval d'une science remarquable. Lorsque, la nécessité l'exigeant, (Folcuin) devait partir en voyage, il fléchissait les genoux et présentait spontanément son dos au poids du saint. On raconte également que ce cheval d'une si grande science, qui devait être donné aux frères [= aux moines de l'abbaye de Saint-Bertin ?], aurait pleuré en précédant le cercueil ; il aurait ensuite repoussé tout homme. Il n'aurait pas supporté qu'après avoir porté le corps d'un si grand évêque, il serve aux voluptés d'un homme quel qu'il soit.

Il mourut peu de temps après. Il avait été donné en nourriture aux chiens, mais il ne fut touché par la morsure d'aucun d'eux. Il ne convenait pas, en effet, que son cadavre ainsi exposé nourrisse, pour leur donner des forces, les chiens et les corbeaux et qu'il subisse les passages de leurs gueules, lui sur qui son cavalier avait fréquemment émis avec cœur et dévotion des prières au Christ. On ne peut, en effet, pas croire que le saint homme se soit complu dans des propos légers.

Voyant cela, les habitants enterrèrent selon la coutume des hommes (*humano more*) celui que, comme je l'ai dit, les chiens brutaux et cruels avaient respecté avec admiration.

La comparaison entre les deux versions de cette histoire édifiante révèle quelques différences mineures. Par rapport au récit des *Gesta de Saint-Bertin*, la Vita Folquini renforce l'anthropomorphisation du cheval, qui aurait pleuré aux funérailles de son maître et insiste, de façon didactique, sur l'absolu sérieux du défunt évêque qui n'aurait pas admis de se complaire dans des propos futiles.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces quelques lignes sont, me semble-t-il, nombreux, même si elles reprennent quelques très fréquents lieux communs hagiographiques.

Il n'y a rien de surprenant à ce que l'animal apparaisse comme le prolongement du saint, en exprimant des sentiments et des comportements humains²⁰. Ce rôle est habituellement rempli par un animal familier proche de l'homme,

19. Cette traduction assez libre ne prétend nullement à l'exactitude philologique. On trouvera dans M.-A. WAGNER, *Le cheval dans les croyances germaniques : paganisme, christianisme et traditions*, Paris, 2005 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 73) un essai de traduction du passage correspondant des *Gesta de Folcuin* (p. 556-557).

20. J. VOISENET, *Bêtes et hommes dans le monde médiéval. Le bestiaire des clercs, du v^e au xii^e siècle*, Turnhout, 2000, p. 255-276 ; M. A. POLO DE BEAULIEU, « Du bon usage de l'animal dans les recueils d'exempla », dans *L'animal exemplaire au Moyen Âge, v^e-xv^e siècle*, J. BERLIOZ et M. A. POLO DE BEAULIEU éd., Rennes, 1999, p. 147-170, aux p. 167-168.

cheval ou chien. Par son cheval humble et prévenant qui présente spontanément son dos au cavalier, par cet animal sage et savant dont ni corbeau, ni chien ne prétend toucher le corps mort, c'est Folcuin qui *post mortem* manifeste sa *virtus*. Dans les récits hagiographiques, il n'est pas rare qu'un saint parvienne à domestiquer un animal sauvage (le plus souvent, un loup ou un ours) et à lui apprendre des comportements paisibles, voire pieux ; ici, c'est le cheval lui-même qui inspire aux chiens voraces des sentiments de respect et d'admiration²¹.

L'anthropomorphisation ainsi annoncée trouve son expression extrême dans la mention d'une sépulture similaire à celle d'un homme. C'est le cas dans de nombreuses cimetières d'époque mérovingienne : des chevaux (et des chiens) sont enterrés dans des fosses qui présentent les mêmes caractéristiques que celles qui renferment des restes humains²². Dans de tels cas qui montrent de véritables « gestes funéraires », les archéologues n'hésitent pas à parler de « tombes » ou de « sépultures » d'animaux et utilisent donc ces substantifs dans leur sens technique²³. Ces tombes de chevaux du haut Moyen Âge sont aujourd'hui plus volontiers interprétées comme des marqueurs élitaires de puissance et de richesse, plutôt que comme des indices de croyances non-chrétiennes qui renverraient à une conception d'un au-delà, bâti sur le modèle de la société d'ici-bas, dans lequel le défunt chevaucherait fièrement son cheval dans les plaines du Walhalla. Il n'en reste pas moins que l'on trouve encore citées, çà et là dans les publications récentes²⁴, des mentions de l'inhumation du cheval de Folcuin comme témoignage de la survivance de pratiques païennes. C'est, me semble-t-il, une surinterprétation, doublée d'une erreur de perspective, du récit de Folcuin. On remarquera au passage que, si le chroniqueur parle bien d'une inhumation évoquant la tombe humaine, il n'évoque pas le déroulement d'éventuelles funérailles et ne dit rien sur l'emplacement de la sépulture, probablement creusée à l'endroit prévu pour l'équarrissage.

Le passage de Folcuin donne implicitement des précisions sur le sort habituel des dépouilles des chevaux morts, données en pâture aux chiens qui vivaient dans les palais et les résidences aristocratiques. On pense

21. J. VOISENET, *Bêtes et hommes*, op. cit., p. 209-212.

22. Bibliographie dans A. DIERKENS, C. LE BEC et P. PÉRIN, « Sacrifice animal et offrandes alimentaires en Gaule mérovingienne », dans *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine. Rituels et pratiques alimentaires*, S. LEPETZ et W. VAN ANDRINGA éd., Montagnac, 2008 (*Archéologie des plantes et des animaux*, 2), p. 279-299.

23. En dernier lieu : *Rencontre autour l'animal en contexte funéraire. Actes de la rencontre de Saint-Germain-en-Laye des 30 et 31 mars 2012*, I. BEDE et M. DETANTE éd., Saint-Germain-en-Laye, 2014.

24. Par exemple M.-A. WAGNER, *Le cheval*, op. cit., p. 556-558.

naturellement à des chiens de chasse, indispensables à la vénerie²⁵. Mais, comme des prescriptions sévères interdisaient aux ecclésiastiques de posséder des chiens de chasse²⁶, il n'est pas tout à fait exclu qu'il s'agisse ici de chiens de garde, ou, moins vraisemblablement, de chiens de compagnie.

Cette interprétation évoque inévitablement un passage souvent discuté du capitulaire *De villis*, datable des premières années du IX^e siècle. Il aurait, en effet, été prescrit aux intendants des domaines royaux « qu'ils aient en réserve, quand ils seront de service pour la fourniture de viande (*ad carnes*), des bœufs boiteux mais sains et des vaches et des chevaux non galeux, ou d'autres bestiaux non malades »²⁷. Complétant un nombre significatif de mentions textuelles et d'attestations archéologiques, cette injonction renforce l'idée obvie que, même relativement rare, l'hippophagie n'est pas condamnée en tant que telle à l'époque carolingienne²⁸. Mais cette traduction est peut-être sujette à caution, dans la mesure où elle privilégie la leçon *carnes*, retenue par la plupart des éditeurs du texte, alors que l'unique manuscrit conservé du capitulaire (Wolfenbüttel, Cod. Guelf. 254 Helmst.) porte *canes*²⁹. La viande de cheval pourrait donc être réservée à la meute du

25. Voir, par exemple J. JARNUT, « Die frühmittelalterliche Jagd unter rechts- und sozialgeschichtlichen Aspekten », *SSAM*, 31 : *L'uomo di fronte al mondo animale nell'Alto Medioevo*, Spolète, 1985, t. 1, p. 765-808.

26. Pour une liste de telles injonctions dans les sources normatives carolingiennes, voir W. HARTMANN, *Die Synoden der Karolingerzeit im Frankenreich und Italien*, Paderborn, 1989 (Konziliengeschichte).

27. *Capitulare de villis*, MGH Capit., I, A. BORETIUS éd., Hanovre, 1883 (MGH LL, II/1), p. 83-90, ici p. 85, § 18 : *Et habeant quando servierint ad carnes [canes?] dandum, boves cloppos non languidos, et vaccas sive caballos, non scabiosos [...]*. Pour la traduction française : B. GUÉRARD, « Explication du capitulaire *De villis* », *BEC*, 14 (1853), p. 201-247, 313-350 et 546-572, ici p. 233-236 et 564 ; É. MAGNOU-NORTIER, « Capitulaire *De villis* et *curtis imperialibus* (v. 810-813). Texte, traduction et commentaire », *RH*, 607 (1998), p. 643-689, aux p. 643-644 (n. 3) et 657. Dans le même sens, M. MONTANARI, « Gli animali e l'alimentazione umana », dans *L'uomo di fronte al mondo animale*, op. cit., t. 1, p. 619-663, aux p. 629-630, n. 35 et 41.

28. A. DIERKENS et A. GAUTIER, « Immundum atque exsecrabile : retour sur la question de l'hippophagie dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest au haut Moyen Âge », dans *La viande : fabrique et représentation. Actes du colloque international, Tours, Institut européen d'histoire et des cultures de l'alimentation (IEHCA), 29 novembre-1^{er} décembre 2012* (sous presse).

29. Fac-similé : C. BRÜHL, *Capitulare De Villis. Cod. Guelf. 254 Helmst. der Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel*, Stuttgart, 1971 (Dokumente zur deutschen Geschichte in Faksimiles, Reihe I : Mittelalter, 1), p. 57-58. La traduction de Günther Franz (p. 18) privilégie, comme c'est presque toujours le cas dans l'historiographie allemande, la leçon *canes* (« zur Fütterung der Hunde »).

palais (*ad canes*), selon une pratique attestée plus tard³⁰ et qu'évoquerait la *Vita Folquini*.

Le passage de Folcuin met en évidence les relations privilégiées d'un homme et de son cheval. Bien sûr, les modèles illustres sont nombreux. Comment ne pas penser à Alexandre et à Bucéphale³¹? Les chroniqueurs et historiens antiques insistent tous sur le fait que l'affection du Conquérant pour son cheval était telle qu'à la mort de Bucéphale, on lui réserva des funérailles grandioses, organisées sur le modèle des funérailles royales, et qu'une ville fut même élevée sur le lieu de sa tombe. Via l'*Histoire Naturelle* de Pline (VIII, 64, § 154-155) et les commentaires de Solin, cette histoire était bien connue des érudits carolingiens et post-carolingiens et a pu servir d'inspiration lointaine à Folcuin³². Mais au-delà du *topos* antiquisant, on pourrait y voir un indice du rapprochement de plus en plus étroit, voire de la complicité, du combattant aristocratique et de sa monture, préfigurant la chevalerie médiévale. Deux exemples bien connus, contemporains de l'épisode du cheval de Folcuin, se liront dans le *Carmen in honorem Hludovici* qu'Ermold le Noir rédigea un peu avant 830³³.

Dans un premier passage, Ermold n'hésite pas à affirmer qu'un noble Franc, lors d'un raid musulman en Rouergue (en 793?), aurait préféré voir sa mère mourir sous ses yeux plutôt que de l'échanger contre son cheval³⁴. Toujours selon le même auteur, lors du siège de Barcelone par les Francs (800-801), un Maure aurait clamé du haut des remparts de la ville que les réserves de nourriture permettront aux assiégés de résister indéfiniment. Guillaume, le futur fondateur de l'abbaye de Gellone, aurait alors répondu

30. L. BOURGEOIS et A. DIERKENS, « Manger son cheval? Hippophagie et découpe des équidés dans les sources écrites médiévales (VIII^e-XIII^e siècle) », dans *Vie et mort du cheval : des pratiques médiévales aux traditions camarguaises. Actes du X^e Congrès de la Société d'archéologie médiévale*, Arles, Espace Van Gogh, 3-5 mai 2012, Caen (sous presse).

31. On pourrait aussi, par exemple, évoquer un passage de Suétone sur les liens entre Jules César et son cheval : SUÉTONE, *Vie des douze Césars*, H. AILLOUD éd., Paris, 1996, t. 1 : César, Auguste, 61 (*Vie de César*).

32. Dans la riche bibliothèque de l'abbaye de Lobbes, par exemple, figuraient une *Historia naturalis* de Pline (mentionnée vers 980-990 dans le catalogue établi par Folcuin lui-même) et un exemplaire de Solin (mentionné en 1049); cf. *Corpus catalogorum Belgii. The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, t. 4 : *Provinces of Brabant and Hainault*, A. DEROLEZ et al. éd., Bruxelles, 2001, p. 253 et 268.

33. ERMOLD LE NOIR, *In honorem Hludovici christianissimi Caesaris Augusti*, éd. et trad. E. FARAL, Ermold le Noir, Poème sur Louis le Pieux et épîtres au roi Pépin, Paris, 1964 (*Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge*, 14).

34. *Ibid.*, v. 270-275, p. 24.

qu'il préférerait manger son cheval au cours d'un « repas barbare » plutôt que d'abandonner le siège. Ces paroles marquent la détermination des Francs ; les Sarrasins, sachant « quelle valeur d'usage et de symbole le Franc attache à son cheval », perdent alors tout espoir³⁵. Même si ces anecdotes ont été inventées par Ermold, elles révèlent à la fois la répulsion pour la consommation du cheval de guerre et l'attachement du guerrier à sa monture³⁶.

Il ne convient certes pas de généraliser ces déductions. Un exemple plus tardif fixera les idées ; il concerne aussi les relations d'un évêque et de son cheval. L'évêque de Trèves Poppon (1016-1047), traversant la ville épiscopale à cheval (*equo nobili vectus*), est pris à partie par une foule de gens souffrant cruellement d'une famine persistante causée par des intempéries. Donnant ordre à son trésorier (ici désigné comme *cubicularius*) de procéder à une généreuse distribution d'argent, il s'entend reprocher le prix du pain ; la situation est à ce point grave que ce dont la population a besoin n'est pas de l'argent, mais de la nourriture, par exemple les chevaux gras de l'écurie épiscopale (*de pinguibus equis tuis*). L'évêque accède à cette demande, donne son cheval, prie les membres de son entourage qui estiment pouvoir en faire autant de suivre son exemple ; les chevaux sont immédiatement mis en pièces et dévorés sur place (*laniati et devorati*)³⁷. Ce passage illustre, bien sûr, le fait qu'en cas de famine l'homme est amené à manger des aliments qu'il aurait *a priori* respectés et, en dernier recours, les chiens et les chevaux³⁸ ; il permet surtout d'insister *a contrario* sur les liens forts très particuliers, que l'évêque Folcuin avait avec son cheval, indispensable à l'exercice de sa fonction épiscopale³⁹, s'inscrivant ainsi dans une logique de complémentarité de l'homme et de l'animal.

C'est que, sous la plume de Folcuin de Lobbes, le cheval n'est pas un animal comme un autre. Un autre épisode de la *Vita Folquini* le montre nettement⁴⁰.

35. *Ibid.*, v. 440-457, p. 36-39.

36. Par exemple D. BARTHÉLEMY, *La chevalerie, de la Germanie antique à la France du XII^e siècle*. Paris, 2007, *passim* (avec analyse, notamment, des passages d'Ermold le Noir).

37. *Gesta Trevirorum. Continuatio prima*, G. WAITZ éd., MGH SS, 8, Hanovre, 1848, p. 111-200 ; ici ch. 6, p. 180. Sur ce texte et ses différentes continuations, voir K. KRÖNERT, « Construire l'histoire d'une ville épiscopale : les *Gesta Trevirorum* (XII^e siècle) », dans *Liber, Gesta, histoire. Écrire l'histoire des évêques et des papes, de l'Antiquité au XXI^e siècle*, F. BOUGARD et M. SOT éd., Turnhout, 2009, p. 299-314.

38. V. VANDENBERG, « *Fames facta est ut homo hominem comederet* : l'Occident médiéval face au cannibalisme de survie (V^e-XI^e siècles) », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 86 (2010), p. 217-272.

39. Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, *op. cit.*, p. 157.

40. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, *op. cit.*, ch. 61, p. 618 ; FOLCUIN, *Vita sancti Folquini*, *op. cit.*, ch. 8, p. 429.

À la fin de sa vie, l'évêque, enclin au jeûne et au détachement, aurait été remplacé, par ordre du roi, sans attendre le décès du pontife ; ce qui, précise l'hagiographe, ne se fait pas... Quoi qu'il en soit, à la fin d'une messe manifestement célébrée dans la cathédrale de Théroouanne, Folcuin refuse de donner le baiser de paix à son successeur désigné qui assistait, avec un noyau de ses proches, à l'office : la bénédiction est remplacée par une malédiction. Le successeur, qui n'est pas nommé, quitte la cathédrale dans un état de fureur extrême ; il tombe de cheval et il meurt.

Le rapprochement entre les deux épisodes de la fin de la vie de Folcuin n'est pas indifférent : le cheval est l'instrument de la volonté divine pour punir l'usurpateur. Il est aussi le révélateur du caractère extraordinaire de l'évêque dont il accompagne et favorise l'action. Sans nul doute, le cheval peut être meilleur et plus fidèle qu'un homme. Ce constat prend tout son sens à la fin de l'époque carolingienne.

Alain DIERKENS

Université libre de Bruxelles